



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

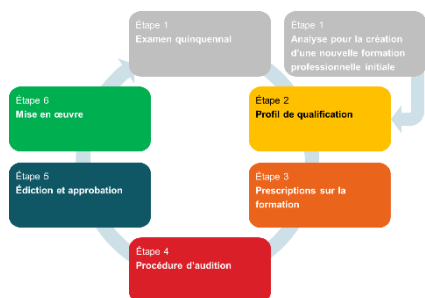
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Développement des professions Développement des professions

20.02.2017

Aide à la planification – Etapes 2 à 6

Révision totale et nouvelle formation professionnelle initiale



Une révision totale se déroule suivant les étapes 2 à 6 du processus de développement des professions (cf. *Manuel relatif au processus de développement des professions*, chap. 3.2 à 3.6). L'objectif est de remanier complètement les prescriptions sur la formation et d'édicter ou d'approuver les nouvelles versions. Les bases du processus de développement des professions doivent être prises en compte.

La date limite d'entrée en vigueur doit être fixée au 1^{er} janvier.

Etape 2 - Profil de qualification

Tâches	Compétences				Durée (valeurs indicatives)
	Organe resp.	Cantons	SEFRI	CSDPQ	
Elaboration/remaniement du profil de qualification après l'octroi du ticket provisoire	x				2 mois
Vérification du profil de qualification			x		1 mois
Approbation du profil de qualification				x	Séance CSDPQ

Etape 3 - Prescriptions sur la formation

Tâches	Compétences				Durée (valeurs indicatives)
	Organe resp.	Cantons	SEFRI	CSDPQ	
Elaboration du plan de formation	x				4 à 8 mois
Elaboration de l'ordonnance sur la formation			x		parallèlement
Traduction du plan de formation f/d/i	x				1 mois
Traduction de l'ordonnance sur la formation f/d/i			x		parallèlement
Présentation des prescriptions sur la formation à la CSFP		x			date CSFP
Prise de position concernant l'ordonnance sur la formation et le plan de formation avant l'audition organisée par l'organe responsable				x	Séance CSDPQ
Audition des acteurs du champ professionnel concerné par l'organe responsable	x				1 à 3 mois
Consultation des offices			x		parallèlement
Examen éventuel de la cohérence linguistique			x		parallèlement
Synthèse des prises de position à la suite de la procédure d'audition organisée par l'organe responsable	x				1 à 2 mois

Aide à la planification – Etapes 2 à 6 Révision totale et nouvelle formation professionnelle initiale

Synthèse des prises de position à la suite de la consultation des offices et de l'examen de la cohérence linguistique			x		parallèlement
Elaboration du concept d'information et de formation (concept I+F)	x				parallèlement
Mise au net de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation Approbation du concept I+F Proposition à l'organe responsable en vue du dépôt de la demande de ticket				x	Séance CSDPQ
Mise au net du plan de formation, y compris traduction des modifications	x				1 à 2 mois
Mise au net de l'ordonnance sur la formation, y compris traduction des modifications			x		parallèlement
Dépôt de la demande de ticket pour la révision totale (délai: fin octobre pour une entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier deux ans plus tard)	x				1 mois

Etape 4 - Procédure d'audition

Tâches	Compétences				Durée (valeurs indicatives)
	Organe resp.	Cantons	SEFRI	CSDPQ	
Contrôle des documents			x		1 mois
Décision relative à la demande de ticket			x		à la suite
Préparation de la procédure d'audition par le SEFRI			x		à la suite
Audition des cantons et des autres milieux intéressés			x		3 mois
Analyse des prises de position en vue de la séance de mise au net			x		1 mois
Séance de mise au net avec la CSDPQ et éventuellement d'autres milieux intéressés				x	Séance CSDPQ
Mise au net de l'ordonnance sur la formation, y compris traduction des modifications			x		1 à 2 mois
Mise au net du plan de formation, y compris traduction des modifications	x				parallèlement

Etape 5 - Ediction et approbation

Tâches	Compétences				Durée (valeurs indicatives)
	Organe resp.	Cantons	SEFRI	CSDPQ	
Processus interne de la Confédération avant l'édition de l'ordonnance sur la formation (Circuit CPO)			x		2 mois
Présentation du plan de formation et de tout autre document éventuel dûment signés par l'organe responsable	x				parallèlement
Ediction de l'ordonnance sur la formation			x		1 mois
Approbation du plan de formation			x		parallèlement

Aide à la planification – Etapes 2 à 6 Révision totale et nouvelle formation professionnelle initiale

Publication de l'ordonnance sur la formation dans le Recueil officiel du droit fédéral (RO)			x		1 à 2 mois
Mise en ligne de l'ordonnance sur la formation f/d/i et du plan de formation f/d/i dans la liste des professions SEFRI			x		parallèlement
Mise en ligne du plan de formation f/d/i, renvoi à l'ordonnance sur la formation avec un lien vers la liste des professions SEFRI	x				parallèlement

Etape 6 - Mise en œuvre

Inhalte	Compétences				Durée (valeurs indicatives)
	Organe resp.	Cantons	SEFRI	CSDPQ	
Finalisation des documents de mise en œuvre f/d/i	x				
Prise de position concernant les documents de mise en œuvre				x	Séance CSDPQ
Approbation des documents de mise en œuvre	x				
Mise en ligne des documents de mise en œuvre f/d/i sur le site internet de l'organe responsable	x				
Mise en ligne des dispositions d'exécution relative à la procédure de qualification f/d/i dans la liste des professions SEFRI			x		
Vérification de la classification CNC FPr et élaboration ou mise à jour du supplément descriptif du certificat	x				
Information et formation selon le concept I+F	x	x			